

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Revue mensuelle

Supplément d'Octobre 1948

## I - POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme appelle une fois de plus l'attention des républicains sur le grave péril que font courir aux libertés publiques et aux institutions démocratiques les menées du général de Gaulle et du R.P.F..

Reprenant la distinction maurrassienne entre le pays réel et le pays légal, le Général de Gaulle a contesté, dans ses récentes manifestations oratoires, la légitimité des institutions que le pays s'est librement données. S'inspirant des formules et des méthodes du bonapartisme, il a pris texte de cette "illégitimité" prétendue pour justifier, par avance, le recours au coup de force. "A partir du moment où l'on s'est effondré dans l'illégitimité, a déclaré le général de Gaulle, je réserve la suite". Qu'est-ce à dire, sinon que toutes les voies sont ouvertes à la prise, même par la force, du pouvoir ? C'est en vain qu'au terme de sa dernière conférence de presse, le général de Gaulle a évoqué 1940 : il n'y a pas de commune mesure entre la révolte contre le gouvernement d'usurpation et de trahison de Pétain-Laval, et les gouvernements réguliers qui exercent le pouvoir avec l'assentiment de la majorité et sous le contrôle du Parlement. C'est faire une intolérable injure à ceux-ci que de les confondre avec celui-là. Dans le premier cas, il s'agissait de lutter contre la tyrannie de l'ennemi et de ses agents; dans le second, il s'agirait d'instaurer un régime despotique contre le vœu de la nation.

Pour atteindre ses fins, le général de Gaulle n'a pas hésité, dans sa conférence de presse du 1er Octobre, à faire appel à l'intervention de l'étranger contre nos institutions légales. Parlant des puissances libres, "il faut, dit-il, qu'elles étayent, non pas toutes les planches pourries, (c'est ainsi qu'il désigne le gouvernement régulier de la République), mais ce qui est solide et national", c'est-à-dire lui-même, de Gaulle. Car, pour lui comme pour Pétain, la nation, c'est lui.

Ces intentions factieuses sont confirmées par les procédés du R.P.F..

Ce groupement a, en effet, organisé sa police et l'a munie d'armes : les incidents sanglants de Grenoble le démontrent, ainsi que l'arrestation et la condamnation à Paris d'individus armés qui prétendaient assurer, sur la voie publique, le service d'ordre de manifestations gaullistes. Ainsi, nous revenons aux mauvais jours où les bandes de l'Action française et les milices des Croix-de-Feu cherchaient à imposer la loi du fascisme.

Cet emploi de la violence par le R.P.F. est révélateur de son véritable esprit et ses campagnes en vue d'élections ne sauraient donner le change. Les républicains ne seront pas dupes des demandes de dissolution. Celle-ci est, dans le moment présent, impossible constitutionnellement. Au surplus, des élections brusquées, en une période de difficultés écono-

.....

4 P298

miques, aggraveraient le désordre social. Quand il parle d'invoquer et de consulter le pays, c'est à un plébiscite que pense le général de Gaulle. Son appel au pays évoque l'appel au peuple de Louis-Napoléon.

On n'a pas appris sans stupeur que ces campagnes contre le régime que s'est donné la nation se font aux frais de la nation. Le ministre de l'Intérieur a révélé à l'Assemblée nationale que, pour assurer la sécurité du général de Gaulle au cours de ses tournées de propagande, il a été dépensé, de Janvier à Septembre 1948, 10.875.000 francs. Encore ces chiffres ne s'appliquent-ils qu'aux seules dépenses de la Sûreté nationale. Il convient d'y ajouter celles du Ministère des Armées. Celui-ci, en effet, a fourni gratuitement au R.P.F., jusqu'en Septembre, 3 voitures de liaison, 2 camions, un groupe électrogène pour hauts-parleurs, 2 camionnettes-radio, 3 véhicules-phares de gendarmerie, 8 motocyclettes, 3 postes de radio portatifs, le tout sous le commandement d'un lieutenant; il a mis, en outre, à la disposition du R.P.F. un peloton de gendarmerie. Ainsi, par un privilège, dont ne bénéficie aucun autre parti, le R.P.F. coûte aux contribuables, depuis que le général de Gaulle a quitté le pouvoir, près d'une centaine de millions ! La République, qui a tant de peine à faire face à ses dépenses ordinaires, qui manque d'argent pour ses écoles, qui ne peut aider les sinistrés à retrouver un toit, a entrepris de ses deniers la propagande menée contre elle. Le général de Gaulle, quand il l'injurie et la menace, publie ce qu'il doit à sa générosité, d'ailleurs injustifiable.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, conscient du danger qui menace la République démocratique, demande aux pouvoirs publics : d'une part, de prendre toutes mesures légales contre les entreprises césariennes du R.P.F. et d'abord de dissoudre les groupes dits de protection; et d'autre part, dans l'équilibre financier la stabilité du pouvoir d'achat des travailleurs, condition du maintien de l'ordre social.

Mais la défense de la République n'exige pas seulement une action gouvernementale, elle réclame le concours de tous les citoyens.

La Ligue les met en garde à la fois contre les promesses trompeuses d'un prétendant qui a fait la preuve, au pouvoir, de son incapacité à résoudre les grands problèmes, et contre leurs propres impatiences ou leur propre découragement. La lente et difficile renaissance de la démocratie, dans un pays meurtri et ruiné, ne doit pas entraîner l'abandon l'idéal démocratique, mais au contraire la volonté résolue d'en faire une vivante réalité.

Elle rappelle à tous que les dictatures ne sont jamais provisoires qu'elles passent longuement sur les peuples et qu'elles les mènent aux aventures désastreuses.

Elle fait appel au sens civique et à l'union des républicains pour résister aux sollicitations du R.P.F., pour démasquer son camoufflage, pour déjouer ses manœuvres, et pour sauvegarder en France la République démocratique, instrument du progrès social.

(18 octobre 1948)

Des empêchements matériels nous ont obligés à suspendre, depuis le Congrès, la publication normale des Cahiers. Nous espérons pouvoir la reprendre très prochainement. En attendant, il nous paraît indispensable de faire connaître aux Sections les importantes résolutions prises par le Comité Central. C'est l'objet de ce supplément.

### III - L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

(Résolution du 18 Octobre)

Associée au Comité franco-malgache, présidé par M. Marie Roques, Membre de l'Institut, la Ligue des Droits de l'Homme avait convié toutes les organisations démocratiques à un grand meeting d'information sur le procès de Madagascar.

Ce meeting, qui a eu lieu à la Mutualité le mardi 18 octobre, a été troublé par des incidents, sur lesquels la Ligue a le devoir d'éclairer l'opinion.

Un des orateurs annoncés, le député André Philip, dont l'intervention à l'Assemblée Nationale, dans le débat sur le procès, avait puissamment servi la cause de la Justice, a été accueilli par des huées et des injures; constamment interrompu par des clameurs couvrant sa voix, il a dû quitter la tribune. Bien que les auteurs de tumulte ne fussent qu'une minorité dans la salle, la dignité de la réunion ne pût être rétablie. Le service d'ordre, dont la Ligue n'avait pas la responsabilité, laissa faire les perturbateurs. Ceux de leurs amis politiques présents au Bureau de l'Assemblée, loin de les calmer, manifestaient avec eux. En vain le Président de la Ligue, qui présidait le meeting, adjura-t-il l'auditoire de respecter la liberté de parole; en vain le Secrétaire général rappela-t-il l'engagement, solennellement pris par toutes les organisations participantes, de s'abstenir d'aucune polémique entre elles: ne pouvant se faire entendre, ils quittèrent le Bureau, suivis par le président du Comité franco-malgache, les représentants de l'Alliance anti-raciste et de la Jeune République, et d'une partie de l'auditoire.

Le Comité Central de la Ligue, réuni le 18 octobre, approuve l'attitude de son Bureau.

Il regrette profondément que certains groupements aient manqué aux engagements souscrits par tous - que la liberté de parole, sans laquelle il n'est pas de démocratie, soit refusée par certains à des orateurs préalablement désignés et acceptés par tous - et que le rassemblement de toutes les forces démocratiques pour la défense de la Justice soit entravé par la passion partisane.

Il est obligé de constater que ces pratiques affaiblissent la résistance à l'iniquité, à l'arbitraire, à toutes les formes de l'oppression.

La Ligue n'en reste pas moins résolue à défendre, seule ou non, la Vérité et la Justice.

.....

En face d'irrégularités certaines, elle réclame à nouveau :

- 1°- La reprise du procès en France;
- 2°- La publication des pièces du procès, à commencer par l'arrêt de condamnation dont les termes exacts restent encore inconnus;
- 3°- Une enquête parlementaire sur l'exécution, avant le procès, de S. Rakotondrabé, principal témoin de l'accusation, ainsi que sur les pressions et violences exercées pour extorquer des témoignages et des aveux;
- 4°- L'ouverture d'une instruction judiciaire contre les auteurs de ces violences;
- 5°- Toutes garanties de sécurité pour les condamnés en attendant que de nouvelles procédures, assurant les droits de la défense aient fait la pleine lumière sur l'affaire de Madagascar.

### III - POUR LA LIBERTE D'OPINION

#### 1° - EN HONGRIE

(Lettre au comte Karolyi, Ministre de la République de Hongrie à Paris)

Paris, le 16 Octobre 1948

Monsieur le Ministre,

La Ligue française des Droits de l'Homme a été saisie du cas de M. Aurel VARANNAI, qui doit comparaître le 22 octobre devant le Conseil spécial du Tribunal du Peuple à Budapest.

M. Varannai, journaliste, correspondant de l'agence anglaise Reuters est accusé de diffamation en raison de ses correspondances, et l'acte d'accusation prévoit une condamnation importante.

La Ligue française des Droits de l'Homme ne connaît pas M. Aurel Varannai. De son activité journalistique, elle ne connaît que les extraits de ses dépêches cités par l'acte d'accusation. Elle n'est à même de mesurer exactement ni le caractère de cette activité ni ses effets sur l'opinion hongroise ou étrangère. Elle ne prétend pas, au surplus, s'ingérer dans le règlement des affaires hongroises. Elle n'intervient auprès de vous que pour vous faire part des craintes que ce procès lui inspire.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, l'attachement de notre Ligue à la cause du peuple hongrois. Vous avez été le témoin de sa lutte constante contre le régime Horty. Ai-je besoin d'évoquer la grande mémoire de Madame Ménard-Dorian, vice-présidente de la Ligue, et celle de Victor Basch ? A leurs côtés, le signataire de cette lettre a eu l'honneur de dénoncer, dans la presse et par la parole, l'assassinat de Somogyi comme le premier des crimes fascistes et le régime Horty comme la première forme de fascisme en Europe. En vain la propagande hortyste a-t-elle essayé de nous circonvenir, nous l'avons démasquée et confondue. Nous avons, sans nous lasser, représenté à l'opinion française le fascisme hongrois comme le bourreau de son peuple et l'agent d'une agression préméditée contre les peuples encore libres. Nous avons soutenu ses victimes et ses proscrits travaillant avec eux à préparer la renaissance de la

.....

liberté en Hongrie. C'est vous dire avec quelle joie fraternelle nous avons salué l'avènement de votre République.

C'est pour elle, pour ses rapports avec la démocratie française, que nous redoutons les conséquences du procès Varannai. Car il nous paraît susceptible de créer entre nos deux peuples un très grave malentendu.

Quelle qu'ait pu être l'activité de M. Aurel Varannai, elle n'a eu en France aucun retentissement. On ne connaît ici ni sa personne, ni ses écrits. Mais on connaîtra son procès, et l'on en tirera des conclusions dangereuses pour les bons rapports entre nos deux peuples.

Certains intérêts, économiques ou politiques, s'efforcent de semer entre nous la méfiance et le soupçon. Ils s'appliquent à représenter la Hongrie, auprès de l'opinion française, comme un pays d'où la liberté est bannie. Il n'est pas douteux qu'ils tireraient du procès Varannai un argument à leur appui. L'opinion française n'a pas lu les articles incriminés, elle ignore s'ils sont nocifs ou non, mais elle connaît le procès, et les procès de presse n'ont jamais eu chez nous l'approbation des milieux démocratiques. Il arrivera donc, en ce qui concerne la France, que le procès ira directement contre son but.

L'acte d'accusation le déclare expressément: le crime qu'il impute à M. Varannai, c'est d'avoir donné à l'étranger une image tendancieuse de la situation en Hongrie. Il aurait "décrit la situation politique intérieure de la Hongrie d'une façon extrêmement désavantageuse et calomnieuse en indiquant que son travail était très périlleux, faisant ressortir la situation en Hongrie comme constituant une grave menace contre la sécurité personnelle des correspondants étrangers". Or, c'est en qualité de correspondant étranger, en raison de ses correspondances à l'étranger qu'il est poursuivi et exposé à une condamnation que l'accusation prévoit importante. Ce seul fait, qui sera connu partout, exploité partout, ne passera-t-il pas pour démentir le démenti qu'on lui inflige ?

"Il est bien connu, ajoute l'acte d'accusation, que les correspondants des agences étrangères n'ont jamais été inquiétés en Hongrie depuis la Libération, ce qui n'a pas empêché l'accusé de tenir ce propos diffamatoire." Il est à craindre que le procès intenté au correspondant de Reuters ne soit considéré au dehors, non comme une réfutation, mais comme une confirmation au "propos diffamatoire."

Nous savons comme vous, Monsieur le Ministre, que le fascisme vaincu n'a pas disparu, qu'il cherche sa revanche, et que tous moyens lui sont bons. Prenons garde, les uns et les autres, de ne pas lui fournir des armes qu'il emploiera contre vous et contre nous.

C'est pourquoi nous croyons de notre devoir démocratique de soumettre, par votre entremise, au gouvernement de la République hongroise, les réflexions qui précèdent au sujet d'une affaire qui risque de produire un effet contraire à celui qu'on en attend et de porter aux bons rapports entre nos peuples une atteinte déplorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

LE SECRETAIRE GENERAL,  
Emile KAHN.

.....

